



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

« L'acharnement contre le policier qui a été victime de Mohamed Anas Bennis doit cesser »

Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Montréal, le mardi 21 octobre 2008 – « Si nous avons décidé de contester juridiquement la pertinence de l'enquête publique déclenchée par la coroner en chef, à la suite de la mort de Mohamed-Anas Bennis, c'est parce qu'il doit y avoir une limite à chercher des coupables là où il n'y en a pas. Le policier qui a dû défendre sa vie contre l'agression aussi imprévisible que gratuite dont il a été victime, le 1^{er} décembre 2005, mérite lui aussi notre compassion, au même titre que la famille Bennis, et aucune enquête ne pourra rien révéler de plus que ce qui a déjà été révélé dans cette affaire. »

Voilà l'essentiel de la position de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, telle qu'elle a été exprimée aujourd'hui par son président, Yves Francoeur.

La Fraternité estime qu'il y a acharnement procédural dans cette affaire.

À ce jour, ce dossier a fait l'objet :

- D'une enquête ministérielle en bonne et due forme, effectuée par les enquêteurs de la section des crimes majeurs de la police de Québec ;
- Du travail du procureur général, qui a estimé qu'aucune accusation criminelle n'avait à être portée dans cette affaire ;
- D'un examen du commissaire à la déontologie, qui n'a rien trouvé à reprocher aux deux policiers impliqués ;
- D'un examen du président du Comité à la déontologie, qui estime que l'enquête a été bien menée par les enquêteurs du Service de police de Québec ;
- D'une plainte privée devant la Cour criminelle, qui a elle aussi été rejetée par le juge assigné au dossier.

« La seule chose qui reste inconnue dans ce dossier, poursuit Yves Francoeur, c'est l'explication qui est à l'origine du geste de M. Bennis : pourquoi a-t-il décidé, soudainement, alors que personne ne lui avait même adressé la parole, et en l'absence de tout contexte ou de tout geste pouvant lui permettre de croire que les policiers s'intéressaient à lui, de poignarder non pas une mais deux fois un policier qui se dirigeait vers le lieu de travail où il venait d'être affecté ? Personne ne le sait, personne ne peut fournir d'explications, pas même une enquête publique du coroner. »

La Fraternité des policiers et policières de Montréal invite la famille Bennis à cesser cette guérilla et à faire preuve d'un peu de compassion, elle aussi, envers le policier agressé, l'autre victime de ce drame, qui a échappé à la mort de justesse, qui n'a rien à se reprocher, si ce n'est d'avoir agi pour sauver sa vie, in extremis.